



BULLETIN D'INFORMATION

Édito

L'actualité a été riche cette année 2016. Notre paysage administratif est en pleine évolution. Les grandes Régions ont été remodelées, renommées. Les intercommunalités sont redéfinies, agrandies. Elles passent de 29 à 14 dans notre Département. Les centres administratifs s'éloignent de notre commune. De Châlons on passe à Strasbourg, de Rilly on va à Reims. L'eau potable gérée par le SIAEP gagne la nouvelle communauté urbaine. Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines et celui de l'assainissement collectif, ainsi que la défense contre l'incendie, le tourisme, l'énergie font de même. Les compétences en matière de voirie, les accessoires et dépendances liés au besoin de circulation sont transférées, exceptés les chemins ruraux et les voies privées, les trottoirs départementaux et l'éclairage monumental. Les écoles, le périscolaire, la bibliothèque suivent et vont en gestion intercommunale.

Petit à petit notre rôle de conseil municipal va évoluer, les lois l'orientent ainsi. A côté de la mise en place de la Communauté Urbaine du Grand Reims dont nous sommes partie prenante, nous avons revu le Plan d'Occupation des Sols pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci doit prévoir une évolution à court terme de l'urbanisation de notre territoire. Nous sommes dans un superbe environnement et notre volonté est de garder cet écrin de verdure qui entoure et oxygène le village. Et quand nous souhaitons modifier un élément de ce POS, nous passons par les fourches caudines des multiples lois, Grenelle 1 Grenelle 2, loi sur l'eau, les contraintes souvent positives imposées par le Parc Régional Naturel de la Montagne de Reims et le Schéma de Cohérence Territoriale de la zone rémoise.

Notre année fut donc celle de la gestion d'un bouleversement administratif qui va à terme profondément modifier le milieu rural dans lequel nous vivons.

Nous avons traversé des moments difficiles dus à l'apparition des actions terroristes. Nous avons continué heureusement à vivre normalement avec un degré de vigilance accru.

Souhaitons que 2017 nous permette enfin de voir se réaliser des projets qui sont dans les cartons depuis si longtemps.

Et souhaitons nous une belle année.

Le Maire, Wily Dubos

Comité rédactionnel : Wily Dubos, Estelle Courteix

Avec la participation de Bernard Jacquinet, Catherine Cordier, Bernard Weiler, Émilie Antonelli, Jean-Pascal Caruel, Annie-Claude Bouvier, l'association Montvillers, le TCVAM et le CAVAM.

Mairie de Villers-Allerand Montchenot - 3 rue du Plat Pain - 03.26.97.62.91

mail : mairie@villers-allerand.fr / site internet : villers-allerand.fr

Une nouvelle communauté urbaine

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

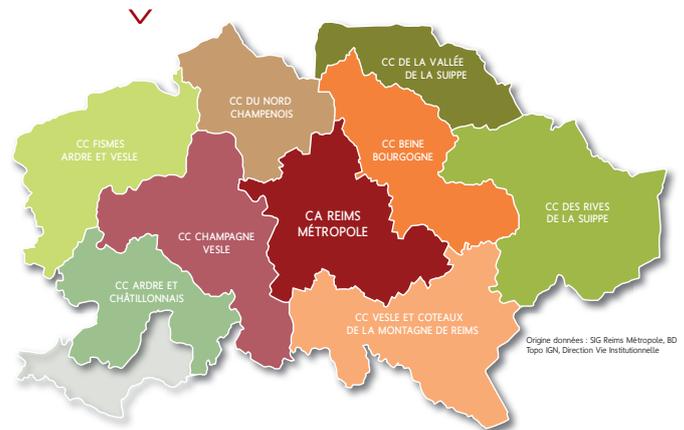
Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre Communauté de Communes Vesle et Côteaux de la Montagne de Reims est dissoute. Tel un Phénix, elle renaît dans un grand ensemble appelé **Communauté Urbaine du Grand Reims, un EPCI de 144 communes regroupant 300 000 habitants.**

Ce passage est préparé depuis 4 mois. Les services de Reims Métropole et ceux des Communauté de Communes rurales se sont chargés de mener tambour battant, l'organisation de la future Communauté Urbaine du Grand Reims.

Les réunions se sont multipliées. Des commissions ont proposé des modes de fonctionnement après avoir identifié les enjeux majeurs et les priorités sur les thèmes de la **Gouvernance, des finances, de la Voirie.**

La gouvernance est installée depuis le 9 janvier 2017 dans une salle rémoise.

PÉRIMÈTRE
COMMUNAUTAIRE



POURQUOI UNE COMMUNAUTÉ URBAINE ?



1

La communauté urbaine est l'**interlocuteur privilégié de l'État et de la Région**. Elle est obligatoirement consultée lors de l'élaboration, de la révision et de la modification des schémas en matière d'**aménagement du territoire**, de **développement économique**, d'**enseignement supérieur** ou de **transports**.

2

La communauté urbaine a une **plus grande autonomie**. Elle détient l'entière compétence en matière de **développement** et d'**actions économiques**.

3

Pour **favoriser la dynamique** et la **complémentarité** des territoires urbains, périurbains et ruraux d'un même bassin de vie, par le **maintien de pôles de proximité** offrant services et équipements à la population.

4

Pour **renforcer les fonctions métropolitaines** de Reims, synonymes d'**attractivité économique** et résidentielle pour tout le territoire environnant, dans le cadre de la nouvelle Région et à l'interface du grand bassin parisien.

Si des 29 conseillers communautaires de notre communauté de communes **seuls les 17 maires** font partie du prochain Conseil, ce groupe ne sera pas dissout.

Il va continuer de travailler au bien de notre territoire dans une assemblée qui s'appelle **Conférence de territoire**.

En effet les anciennes communautés de communes ne vont pas réellement disparaître. Jusqu'en 2020, elles fonctionneront sous le label « **Pôle de territoire** ».

La conférence aura un rôle majeur. C'est elle, comme la CCVCMR d'aujourd'hui qui aura à déterminer les besoins d'investissement et de suivre le fonctionnement au quotidien des services à la population de nos communes.

Ce sera une assemblée de prospection ayant force de propositions. Les décisions finales resteront dans les mains de l'exécutif, après arbitrage des commissions thématiques mises en place, échanges avec les services en fonction des compétences.



Le Lundi 9 Janvier 2017, lors du 1er Conseil Communautaire du Grand Reims, les 205 représentants des communes rassemblés ont élu **Mme Catherine Vautrin** Présidente avec 177 voix. S'en est suivie les élections des 15 vice-présidents et des 44 membres du bureau représentant les différents territoires, le 1er vice-président étant Mr Alain Toullec, Maire de Rilly-La-Montagne et le 2ème, Mr Arnaud Robinet, Maire de Reims.

Une nouvelle communauté urbaine

QUELLES SONT LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE ?



Dotée du statut d'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté urbaine exercera de nombreuses compétences :

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Développement et promotion économique et touristique
- Habitat (PLH, OPAH, Contrat de ville)
- Aménagement de l'espace (SCoT, PLU, ZAC)
- Transports publics
- Constitution de réserves foncières
- Archéologie
- ...

SERVICES À LA POPULATION

- Enseignement supérieur et recherche
- Grands équipements et équipements de proximité
- Scolaire, péri et extra
- Enfance et jeunesse
- Jardins familiaux
- Secours incendie
- Santé publique (Lutte contre les nuisances et les risques)
- Nouveaux cimetières (pour les investissements)
- ...

GESTION DES FLUX

- Aménagement numérique
- Eau / assainissement
- Déchets
- Voirie / signalisation / éclairage public
- Stationnement
- Milieux aquatiques & trame verte et bleue
- Réseaux de chaleurs, gaz, électricité
- Maîtrise de l'énergie
- Transition énergétique

C'est à Rilly que le **Pôle de Proximité déconcentré** par rapport à Reims va vivre dans les actuels locaux de la CCVCMR. Ce pôle de proximité sera dirigé par Valérie Stasiak sa directrice, accompagnée par le personnel actuel déjà en place faisant partie de l'actuelle CCVCMR avec une personne en renfort.

Les services administratifs, auxquels nous pourrons nous adresser vont gérer, les Ressources Humaines, la Comptabilité, le Scolaire, le Péricolaire, la Garderie, le Tourisme, suivre les marchés anciens ou nouveaux en eau potable, en assainissement, en voirie.

C'est une nouvelle aventure qui s'ouvre à nous. Une nouvelle organisation se profile, bien plus complexe que la précédente. Mais on ne gère pas 144 communes comme on en gère 17.

L'avenir sera ce que nous en ferons dans le cadre de la loi NOTRe. C'est à nous d'exprimer nos attentes, nos besoins et de travailler en bonne intelligence pour le développement de notre territoire, avec tous les élus et avec l'aide des services administratifs.

Retrouvez les dernières actualités de la nouvelle communauté urbaine Grand Reims sur internet : www.grandreims.fr ainsi que sur les réseaux sociaux. (Facebook, Twitter...). À noter que le site de la communauté de communes CCVCMR www.ccvcmr.com continuera d'exister en tant que pôle de territoire.

en un clic



Depuis le 16 novembre dernier, le site internet officiel de la commune a rouvert ses portes. Nous avons subi un piratage informatique et avons dû en fermer l'accès. Vous pouvez de nouveau consulter sur villers-allerand.fr les dernières actualités municipales, les comptes rendus des réunions de conseil et bien d'autres informations pratiques communales. Il s'étoffe de jour en jour, n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter pour recevoir les dernières actualités, et à signaler toute omission ou erreur par le biais du formulaire de contact.

Et en parallèle, le profil Facebook Bulles De Villers

CALENDRIER ÉLECTORAL 2017

- Dimanche 23 Avril 2017 : 1er tour Élections Présidentielles
- Dimanche 7 Mai 2017 : 2ème tour Élections Présidentielles
- Dimanche 11 Juin 2017 : 1er tour Élections Législatives
- Dimanche 18 Juin 2017 : 2ème tour Élections Législatives



Vie Municipale

Les avancées du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal du 3 novembre 2014 a lancé la révision générale du Plan d'Occupation des Sols modifié en 2010, pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) du territoire de Villers-Allerand Montchenot. Cette révision est menée en collaboration avec l'Agence de l'Urbanisme de Reims. Ce document d'urbanisme va planifier le développement de notre commune rurale pour une dizaine d'années.

Dans la pratique, un PLU établit un projet qui se traduira par un règlement qui assure l'équilibre entre le développement urbain maîtrisé et l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces



affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des milieux naturels et des paysages naturels conformément au code de l'Urbanisme.

Ce plan distingue 4 zones principales : la zone urbaine, la zone à urbaniser, la zone agricole et la zone naturelle et forestière.

Nous avons pris comme grands principes directeurs d'être attentifs et de respecter les biens de chacun au mieux de leurs intérêts et ceux de la

commune, de ne pas augmenter la zone d'extension urbaine, ni d'étendre l'urbanisation le long de la RD 951, de garder les espaces agricoles en terre de culture, de protéger notre capital nature en préservant les zones humides, les jardins et les continuités écologiques.

Nos 162 hectares de forêt communale classés en zone protégée restent soumis au régime forestier. Une part du village ne peut être modifiée car il se trouve dans l'aire parcellaire délimitée de l'AOC Champagne et Coteaux Champenois. Villers-Allerand est installé dans un écrin de verdure qu'il faut conserver, protéger.

Mais nous sommes fortement encadrés et nous devons suivre strictement et nous mettre en conformité avec les lois et les recommandations qui encadrent l'élaboration du PLU comme :

- Le volet urbanisme de la **loi ALUR** qui supprime les tailles minimales de parcelle et de coefficient d'occupation des sols (COS). La loi demande de densifier l'urbanisme. Par contre la loi ALUR permet toujours de modifier si nécessaire les règles de distances, hauteur, recul, aspect extérieur, des conditions des constructions. Depuis le 1^{er} juillet 2015 elle a supprimé les services gratuits de la DDT qui instruisait les permis de construire, les permis d'aménagement et les certificats d'urbanisme. Nous l'avons remplacée par des services payants de la Direction de l'Urbanisme de Reims Métropole.
- **Le Schéma de COhérence Territoriale** de la zone Rémoise, SCOT, vient d'être approuvé le 17 décembre 2016. Il traite de l'ensemble des questions pour bien élaborer notre PLU. Nous devons être compatibles avec le SCOT.

- **Le Parc Naturel de la Montagne de Reims** et sa charte « objectif 2020 » qui nous donne des règles et de fortes recommandations à appliquer au PLU.
- la longue liste des **lois des Grenelle 1 et 2** qui sont applicables dès le 1^{er} janvier 2017.
- n'oublions pas que l'**Architecte des Bâtiments de France** a délimité un périmètre de protection de 500m, que n'avons pas voulu réduire, autour de l'église Sainte Agathe, église classée, pour lequel il a droit de regard.
- Nous savons que la Montagne de Reims est un secteur propice aux glissements de terrain. Un inventaire a été réalisé par le Bureau de Recherche Géologique et Minière dans le but de définir un **plan de prévention des risques** (PPR). Il est consigné dans le porter à connaissance de l'Etat pour le PLU de Villers-Allerand. L'Etat a missionné le BRGM afin de mieux connaître ce risque sur notre territoire. Les investigations de terrain ont été réalisées en 2016. Nous attendons son rapport qui doit être partie prenante du PLU.

Nous devons aboutir pour fin 2017. Il reste à terminer l'étude, à arrêter le projet, le soumettre pour avis à l'état, le proposer à l'enquête publique, le faire approuver par du Conseil municipal, puis par la CU du Grand Reims.

Nous voulons que ce plan assure la protection des biens et des personnes, préserve l'identité et le caractère patrimonial du village, valorise le cadre et la qualité de vie dans le village, qualité de vie déjà remarquable que beaucoup peuvent nous envier.

Sont consultables en Mairie :

Le Porter à connaissance de l'Etat de décembre 2015
Le SCOT Rémois (doc en ligne www.sieprur.fr)
Le guide pratique du PNRMR « Pour un urbanisme durable en Montagne de Reims »

Vie Municipale

Villers se rénove

DES DEPENSES QUI NE SE VOIENT PAS - L'Église Ste Agathe



Notre église du 12^{ème} siècle, propriété de la commune, avait dans ses combles un faisceau de fils électriques anciens en très mauvais état. Un risque d'incendie était possible qui aurait embrasé rapidement toute la charpente.

Le Conseil Municipal aux vues de 2 devis a confié ce travail, au printemps dernier, à la Sté HAUTEM de Villers-Marmery.

Il vient d'être terminé, avec retard par rapport au planning, suite à un regrettable accident de travail d'un des électriciens à l'intérieur de l'église.

Dans le sas, l'entrée et la sacristie ont été installés en plus 3 blocs autonomes d'éclairage de sécurité à ampoules LED, ainsi qu'une alarme incendie à déclencher manuellement.

Cette mise en conformité partielle doit faire l'objet d'un rapport établi par la Sté VERITAS.

LES TRAVAUX DE VOIRIE PREVUS EN 2017

Depuis 3 ans le Conseil Municipal étudiait avec le Bureau d'études GNAT Ingénierie, comment rendre plus sécuritaire et plus beau le carrefour dans le village, ainsi que la rue du Voisin. Lors de ses 2 dernières réunions, les décisions suivantes ont été prises :

- Remplacement des conduites principales et des branchements en plomb pour les particuliers, dans la rue du Voisin, par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Verzy (SIAEP).
- Enfouissement des fils électriques et de télécommunication, ainsi qu'un nouvel éclairage dans le carrefour du village et la rue du Voisin, par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM)
- Réfection des trottoirs et de la voirie dans le carrefour du village et la rue du Voisin

Au total l'ensemble de ces travaux est estimé à ce jour à 222 000€ HT:

- EIFPAGE (Voirie et Trottoirs)	127 050 €
- AK5 (Balisage déviation)	19 320€
- FRAIS DIVERS (Etudes – Géomètre)	30 000€
- SIEM (Participation – Eclairage – Télécom)	62 000€
- A déduire Subvention (Amendes de Police)	- 16 765€

Le Conseil Départemental prendra à sa charge le rabotage et le tapis d'enrobé.

Malheureusement ces travaux vont s'étaler en 3 périodes, sur 7-8 mois, à partir de mi janvier, les différents corps de métier n'arrivant pas à s'entendre. C'est pourquoi balisage - maintenance - signalisation seront mis en place chaque fois, afin d'empêcher le trafic de plus en plus important sur cette départementale 26. Il nous faudra bien sûr veiller à ne pas priver les 2 commerces, situés en bordure de ces travaux, de leurs clients.



Enfance, Sports et Loisirs

Nouvelle gestion de la bibliothèque

Les bibliothèques de Villers-Allerand, de Beaumont-sur-Vesle, Mailly-Champagne, Trépail, Val-de-Vesle, Verzenay sont réunies au sein du réseau de lecture publique gérée par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Ce réseau s'appelle « **De la Montagne à la Vesle** ». Cet ensemble constitue une seule grande bibliothèque de 27 000 ouvrages auxquels vous avez accès et que vous pouvez emprunter. Chacune des bibliothèques des villages cités est un point de distribution d'informations, de rencontres, d'animations, d'échanges, de conseils en lecture pour le lecteur. Les bibliothèques sont équipées de matériels informatiques, de lecteur de code à barre, de cartes et du logiciel Orphée Web. Tous les sites sont désormais équipés de ligne téléphonique ou de moyen permettant l'accès à internet.

Comment faire pour obtenir un ou plusieurs de ces 27 000 ouvrages ?

C'est assez simple.

Vous venez dans une bibliothèque. Vous prenez une carte d'inscription gratuite. Chaque carte a un numéro différent de 14 chiffres. Sur place vous pouvez choisir et emprunter.

Mais si vous ne pouvez pas vous déplacer, la réservation se fait à partir d'internet. Le ou les ouvrages retenus seront disponibles dans la bibliothèque de Villers-Allerand. C'est une navette qui ira les chercher et les apportera à Villers-Allerand.

Sur votre ordinateur à la maison vous tapez : http://delamontagnealavesle.c3rb.org/opac_net

Vous arrivez sur le catalogue commun en ligne. Vous cliquez pour vous connecter à votre compte. On vous demande de saisir votre nom, votre numéro de carte, dans un espace dit espace personnel que vous mémorisez pour ne pas avoir à le faire à chaque consultation. Ainsi vous voyez apparaître les nouveautés de l'ensemble du catalogue, revues, ouvrages documentaires, BD jeunesse adultes CD/DVD, jeux pour chaque bibliothèque. Vous pouvez réserver dans le panier des livres disponibles ou non, consulter l'état de vos prêts en cours, l'annuler si nécessaire.

Réouverture de la bibliothèque-ludothèque le mercredi 1er Février 2017

Le drame de mi-octobre 2016 nous a toutes et tous bouleversés.

Fallait-il abandonner l'idée d'avoir une bibliothèque dans le village ? L'émotion diminuée, un consensus s'est installé. Ne pas abandonner ce lieu, continuer de le faire vivre.

On l'a réaménagé autrement, repeint, retiré tous les livres prêtés par la BDP, plus de 1000 ouvrages, d'autres viendront à leur place. Jeanne Caruel, Laure Paris se sont grandement investies. Elles ont réfléchi à la nouvelle organisation avec le personnel de la BDP, et je les remercie sincèrement toutes les deux de garder la flamme du bénévolat. Pour remplacer Géraldine Gallois la Communauté de Communes a fait un recrutement en interne. Son choix s'est porté sur la bibliothécaire de Mailly-Champagne Kathy Chamoret qui viendra compléter son temps de travail à Villers-Allerand, assurant le temps d'ouverture et l'administration à côté de Jeanne et Laure et d'autres bénévoles qui le souhaiteront.

Wily Dubos

PROGRAMME D'ANIMATIONS - 1er semestre 2017

Le premier samedi de chaque mois à 11H00 :

Kathy raconte : lecture de deux histoires pour enfants à partir de 3 ans.

(Soit les samedis 4/02, 04/03, 01/04, 06/05, 03/06)

Du 16 au 28 Février : Exposition découverte de livres jeunesse « les animaux du jardin ».

Le samedi 18 Mars : Atelier jeu « Les détectives » pour enfants à partir de 6 ans.

Avril : Mois de la pochette surprise – pour adultes

Des pochettes contenant 3 documents seront mis à la disposition du public.

Il suffira d'en choisir une (ou deux) au hasard et de découvrir chez soi les documents proposés de la bibliothèque.

Mai : Dans le cadre de l'action culturelle « Jardin des mots », il est prévu :

Du 13 Mai au 24 Juin : Exposition de livres sur le thème du jardin

Le samedi 20 Mai : Atelier nature pour enfants à partir de 5 ans avec la collaboration d'un parent.

Fête des mamans

Accroche-cœur pour les mamans – tout public

Exprimer sur un cœur de couleur, qui sera exposé dans la bibliothèque, des mots doux à l'attention des mamans.

Horaires à partir du 1er février 2017 :

Mardi 15h-17h, Mercredi 9h-11h, Vendredi 16h30-19h et Samedi (ludothèque) 9h-12h

Tél : 03.26.47.19.49 / Mail : biblio.villers.allerand@gmail.com



Enfance, Sports et Loisirs

Le Père Noël visite à l'école des enfants sages

et il n'est pas venu les mains vides, des cadeaux pour l'école, des livres pour les enfants, il n'a oublié personne, tous ont été gâtés.

Avant ça, il avait surpris tout le monde en faisant une apparition au marché de Noël organisé par la Coopérative Scolaire et l'association La Récré



La Coopérative scolaire a pour vocation de récolter des fonds dans le but de financer les projets éducatifs de l'enseignante de la classe de maternelle, Maryvonne Leclère.

Les projets à financer peuvent aussi bien être des sorties scolaires, que du matériel comme des tablettes numériques, des livres, des jeux de société, ou encore des jeux pour la cour de récréation...

La Coopérative scolaire est gérée par les parents d'élèves en étroite collaboration avec l'enseignante. D'après les archives que nous avons retrouvées, elle a été créée à Villers-Allerand en 1946, et depuis plusieurs générations de parents se sont succédées, dans la joie et la bonne humeur, puisque de nombreux parents sont devenus amis au sein du village. La Coopérative scolaire est en fait l'association des parents d'élèves, et nous lui souhaitons encore de nombreuses années devant elle !

Afin de récolter des fonds, elle met chaque année en place des actions, aussi bien sous forme de tombola, mais essentiellement par le biais d'événements organisés. Ces événements permettent également d'animer le village en rassemblant ses habitants, tout âge confondu.

Les événements (passés et prévus) pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Jeudi 10 novembre 2016 : Rencontre gustative à l'école entre familles des enfants scolarisés, afin de faire plus ample connaissance.
- Dimanche 11 décembre 2016 : "Noël enchanté" à la mairie (en collaboration avec La Récré) : animation du marché de Noël : vente d'articles de décoration de Noël, de crêpes, de boissons chaudes (vin, chocolat, café), de sablés, truffes et autres dans des petits sachets à emporter.
- Mardi 13 décembre 2016 : Participation de la Coopérative scolaire au marché de Noël de la maison de retraite ORPEA de Montchenot : l'idée étant de créer des liens avec les personnes âgées.
- Samedi 25 mars 2017 : Carnaval de Villers-Allerand (en collaboration avec la Récré) : déambulation dans les rues du village, en présence d'une troupe ou d'un orchestre de musique.
- Vendredi 28 avril 2017 : Portes ouvertes à l'école : visite de l'école pour les futures familles, ou tous ceux qui le désirent car les locaux de l'école font partis du patrimoine du village.
- Week-end du 13/14 ou du 20/21 mai 2017 : tout est à imaginer !
- Vendredi 30 juin 2017 : Kermesse des écoles : danses et chants mis en scène par l'enseignante et les animatrices de Temps d'Activités Périscolaires, suivis par le repas de fin d'année scolaire.

Émilie Antonelli, Présidente de la Coopérative Scolaire

Une Ruche à Livres à Villers

C'est une mini bibliothèque où les livres sont en liberté. C'est un libre service en plein air ... Les livres peuvent être pris par chaque lecteur intéressé sans aucune condition. Pas besoin d'être membre de quoi que ce soit, l'accès à ces livres est gratuit. En contrepartie, il est demandé aux utilisateurs de faire vivre la ruche en apportant de nouveaux livres. Deux recommandations :- ne déposer que des livres que vous avez jugés intéressants. - ne déposer que des livres en bon état ... Si un livre vous a plu et que vous souhaitez le conserver, vous le pouvez.

La ruche est donc alimentée par ses utilisateurs : vous pouvez déposer des livres que vous ne souhaitez pas garder chez vous ...

Bonne lecture à tous.

Extrait du blog « Vivre à Villers », avec l'aimable autorisation de Jean-Pascal Caruel

lieu : à coté de la bibliothèque

Enfance, Sports et Loisirs

Et au Tennis-Club aussi, on fête Noël !!



École de tennis, réservation des terrains, renseignements et inscriptions par mail
tcvillersallerand@gmail.com

Plus d'info sur le site internet du club :
http://club.quomodo.com/tennis-club_de_villers-allerand_montchenot

Grand Cru pour la Course des Couples 2016



Avec plus de 100 couples sur la ligne de départ, le CAVAM peut être fier de cette édition 2016. Le soleil, bien que capricieux les jours précédents, a largement brillé, permettant une belle course des couples. Soutenu par le DAC de Reims, le CAVAM a maîtrisé l'organisation du début à la fin, réconfortant chaque binômes participants d'une bouteille de champagne à l'arrivée. Beaucoup de déguisements remarquables cette année, allant des jeunes mariés aux minions.



Le CAVAM, c'est des rencontres sportives toutes les semaines pour les adultes (entraînements à Villers-Allerand et à Reims) mais aussi, des entraînements pour les plus jeunes, à partir de 6 ans, encadrés par les membres du club bénévoles et un entraîneur diplômé. Le Club Athlétique organise également une randonnée le lundi de la Pentecôte.

Renseignements et inscriptions auprès de Christian Oswald au 03.26.97.66.19

Un club gagnant

Ce club Canin a été créé 1973 à Sacy. Puis accueilli sur un terrain loué par monsieur Mallet en 1993, il prend place sur cette surface en friche, la transforme en plusieurs années avec obstination et devient ce magnifique terrain vert d'éducation que l'on connaît. Une telle association, accueillant des milliers de visiteurs acteurs par an, demande un engagement très fort de son Président Jean-Marie Potaufoux, de sa secrétaire, de ses bénévoles, des personnes qui assurent l'entretien du terrain et de son accès. Les hommes d'attaque, les moniteurs font un travail formidable.

Le mordant sportif a donné une très belle année 2016.

La fierté de son Président reste les résultats obtenus en compétition. Le club a gagné la coupe des clubs de Champagne-Ardenne. Il récolte la mention « excellent » dans presque tous les concours pour les couples « maître-chien » en vue des sélections pour le championnat de France 2017.

Le nombre de chiens éduqués à Villers-Allerand Montchenot grandit chaque année, l'espace chiots rencontre un vif succès. Il vous attend pour le bonheur de vos chiens à qui vous rendrez service de les bien dresser.

Les cotisations assurent totalement la vie du Club qui reste une grande famille. Il est complètement autonome.

La renommée du club est faite. Elle dépasse largement notre territoire. Un grand merci au Club canin. Rendez-vous en février pour l'Assemblée Générale et pour une future année pleine de promesses.

Retour sur ... VILLERS EN FÊTE 2016



Infos pratiques

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES - Du changement -

- A partir du 15 janvier 2017, un enfant circulant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter trois documents lors du contrôle aux frontières : une **carte nationale d'identité** ou un passeport en cours de validité, un formulaire d'**autorisation de sortie du territoire** signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (l'original, pas une photocopie), et une **photocopie de la pièce d'identité** du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire. Ce formulaire est disponible en téléchargeant sur le site internet de la commune villersallerand.fr ou sur service-public.fr.
- À compter du 27 mars 2017, toute demande de **Carte Nationale d'Identité** devra être faite auprès d'une des 24 communes de la Marne équipées d'un dispositif sécurisé de recueil, qui permettent notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur. Notre secrétaire de Mairie pourra vous assister dans ces démarches - Plus d'informations prochainement sur notre site villers-allerand.fr



Pour inscrire vos enfants en âge de fréquenter l'école **maternelle**, n'attendez pas. Contacter dès à présent la directrice Mme Maryvonne Leclère au 03.26.97.65.30. Un accueil périscolaire est assuré dès 7h30 et jusque 18h15, ainsi qu'un service de cantine le midi.
Portes ouvertes le Vendredi 28 Avril 2017.

Assistantes maternelles à Villers-Allerand Montchenot :

Mme Courteix Estelle 06.69.53.10.44
Mme Belotte Catherine 06.25.11.00.51
Mme Testa Béatrice 06.68.81.71.03



Chaque **vendredi**, 3 commerçants itinérants traversent le village et sont à votre disposition :

-en fin de journée la **Boucherie** Thierry Assailly, son klaxon nous avertit de sa présence,

-le marchand de **Pizzas** installé sur la place le soir,

-et depuis peu le **Poissonnier** « le Chalutier » qui vient d'Avenay. Il suffit de l'appeler avant jeudi soir au 06.25.71.30.70. Il vous livre entre 13h et 14 h.

N'oublions pas la **Boulangerie** « Anthony Tarantino » et les restaurants le « **Mont Joly** » et « le **Grand Cerf** ».

La déchetterie de Rilly étant désormais équipée de caissons adaptés, vous pouvez y déposer vos **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques** pendant toutes les heures d'ouvertures.

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi 9h-12h
Mercredi 9h-12h et 14h-18h
Vendredi 14h-18h

La saison de **chasse** n'est pas encore terminée, encore 3 rendez-vous :

- le dimanche 29 Janvier 2017
- le dimanche 12 Février 2017
- le dimanche 26 Février 2017

Petit guide pratique du « bien vivre ensemble »

Nous avons la chance de vivre dans un environnement privilégié mais il est nécessaire de rappeler régulièrement quelques principes à respecter pour vivre tous en harmonie.

- L'hiver, je **déneige** mon trottoir et traite le verglas pour éviter toute glissade malheureuses (bac avec sel à votre disposition).
- La **divagation des animaux**, les nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs, les **déjections** sont autant de sources du mécontentement de certains de nos concitoyens. Des sacs de ramassage sont gracieusement à votre disposition à la Mairie.
- En toute saison, j'**élague**, j'entretiens mes haies, et je traite mes déchets verts de façon éco-citoyenne (compostage ou déchetterie). Il est interdit de les brûler ou de les déposer n'importe où.
- Je respecte la **tranquillité sonore** de mes voisins et je limite mes travaux de bricolage et jardinage aux heures autorisées (Lundi à Vendredi, 8h-12h 14h-19h30 ; Samedi 9h-12h 14h-19h ; Dimanche et Jours Fériés 10h-12h)
- Je **respecte** les limitations de **vitesse** dès l'entrée de mon véhicule dans la commune, et je suis particulièrement attentif aux autres usagers de la route. (enfants, piétons, cyclistes ...)

Infos pratiques



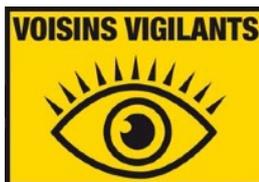
Notre secrétaire de Mairie vous accueille du Lundi au Vendredi de 17h à 18h30

Tél : 03.26.97.62.91

Mail : mairie@villers-allerand.fr

Site Internet : villers-allerand.fr

Facebook : Bulles De Villers



Rejoignez la communauté Voisins Vigilants de Villers-Allerand Montchenot
Plus d'informations sur voisinsvigilants.org

RÉPERTOIRE

- **Coopérative scolaire** : coope.villersallerand@gmail.com
- **Club Athlétique (CAVAM)** : 03.26.97.66.19 dacreims.com/cavam/
- **Tennis Club (TCVAM)** : tcvillersallerand@gmail.com
- **Club Canin** : Jean-Marie Potaufoux 03.26.84.23.12
- **Association Montvillers** : Fabrice Belotti
- **C.C.A.S** : Mairie - 03.26.92.62.91
- **ADMR** : 03.26.47.19.52 - admr.lu@ludes.fede51.admr.org
- **Bibliothèque** : Kathy Chamoret 03.26.47.19.49
- **Foyer des Jeunes** : Alain Bouvier
- **Société de Chasse** : 03.26.97.60.99

MUSIQUE

- En Mai, l'association **Cantate de Saint Matthieu** se produira en l'Église Ste Agathe à l'occasion d'un concert de Chant Choral (date à confirmer)

- Samedi 17 juin 2017, **fête des voisins et de la musique** autour d'un repas participatif et d'animations musicales (Place des Déportés)

Agenda

- Vendredi 20 Janvier 2017 - 18h30 - Mairie

Flânerie cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy (Association Montvillers) : Claude Nicolas Ledoux, l'architecte des salines royales qui pensait à Chaux bâtir une ville idéale dans le sillage des grands utopistes tel que More.

- Samedi 25 Mars 2017

Carnaval (Coopérative Scolaire et Association La Récré)

- Vendredi 31 Mars 2017 - 18h30 - Mairie

Flânerie cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy (Association Montvillers) : Gabrielle Dorziat, une comédienne à la voix et à la vie bien trempées, qui côtoya côté cour côté jardin, hormis des lords, Cocteau et Jovet.

- Vendredi 28 Avril 2017

Portes Ouvertes École Roger Garitan avec la participation de la Coopérative Scolaire

- Mai (date à confirmer) : **Concert Chant Choral** par l'association Cantate Saint Matthieu en l'Église Ste Agathe

- du Jeudi 25 au Dimanche 28 Mai 2017

Tournoi de Tennis OPEN du TCVAM

- Lundi 5 Juin 2017

Randonnée de la Pentecôte organisée par le CAVAM

- Vendredi 16 Juin 2017 - 18h30 - Mairie

Flânerie cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy (Association Montvillers) : Luc Etienne, avec l'Album de la Comtesse du Canard, cette plume colossale s'est déchaînée dans l'art du contrepet qui, une fois décodé, frôle l'indécence autant que l'impunité.

- Samedi 17 Juin 2017

Fêtes des Voisins et de la Musique : repas participatif autour d'animations musicales - Place des Déportés

- Samedi 24 Juin 2017

Course des Couples du CAVAM

- Vendredi 30 Juin 2017

Kermesse de l'école Roger Garitan avec la participation de la Coopérative Scolaire



L'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaite un très bon anniversaire à notre doyenne madame **Lucienne Parant**, pour ses 101 années, le 8 Janvier 2017.
Nous vous souhaitons chère Lucienne de continuer à être heureuse entourée de vos proches.



ÉTAT CIVIL

Mariages

LORET Sylvie et POUILLON Benoit, le 23 Janvier 2016
DEMORTIER Julie et LECLERCQ Sylvain, le 28 Mai 2016
LESAGE Isabelle et FOURNET Hubert, le 02 Juillet 2016

Décès

ADAM Jocelyne le 25 mai 2016
ATTAGNANT Raymond le 10 Juillet 2016
BAILLY Joséphine, le 01 Juillet 2016
CAMU Robert, le 4 Mai 2016
CERDANT Georges, le 27 Janvier 2016
COLLIGNON René, le 21 Octobre 2016
CONART Madeleine, le 04 Mai 2016
CORDIER Georges, le 08 Mars 2016
DEBAY Jean, le 17 Février 2016
DELOMÉNIE Colette, le 19 Janvier 2016
FASSBENDER Irène, le 05 Août 2016
FEVRIER Simone, le 26 Février 2016
GALLOIS Éric, le 12 Octobre 2016
GRANGIER De La MARINIÈRE Philippe, le 30 Juillet 2016
HIRAULT Gilbert, le 10 Juillet 2016
LABANVOIE Maurice, le 09 Août 2016
LAFITTE Anne-Marie, le 16 Novembre 2016
LAGOGUEY Pierre, le 26 Juillet 2016
LAMBIN Marc, le 12 Mars 2016
LEGRIS Lucille, le 20 Décembre 2016
LEPITRE Christian, le 15 Décembre 2016

Naissances

KISILEWSKI Lyna
ROSATI Iris
SILBAT Kélia

LESQUIVIN Marie, le 10 Mars 2016
LOMBART Françoise, le 29 Février 2016
MAS ESPEJO Vincente, le 09 Juin 2016
MAURICE Jacques, le 21 Avril 2016
ORTONNOVI Iside, le 25 Septembre 2016
PALLIER Jacques, le 18 Juillet 2016
PERCREVAL Marthe, le 08 Mars 2016
PONCELET Simone, le 24 Novembre 2016
QUÉRUEL Jeannine, le 27 Mars 2016
SOHIER Géraldine, le 12 Octobre 2016
THOMAS Denis, le 30 Novembre 2016

Transcription de décès

BADOR Camille, le 14 Janvier 2016
BOUVIER René, le 29 décembre 2016
COLSON André, le 20 Janvier 2016
DEPERTHE Bernadette, le 08 Juin 2016
DÉRUE Daniel, le 22 Avril 2016
HERBIN Marie, le 18 Juillet 2016
RAVERDY Yves, le 22 Avril 2016
THOMAS Bernard, le 11 juillet 2016

Un peu d'histoire

Eugène Desteuque (1816-1896), fabricant de tissus, juge au Tribunal de commerce, conseiller municipal puis adjoint au maire de Reims de 1878 à 1892, fut aussi maire de Villers-Allerand. Il épousa à Reims, en 1850, Adèle Palloteau (1829-1910) qui légua, en 1910, à la Ville de Reims une superbe propriété « **Le Château de la Rosière** », située à Villers-Allerand, pour y installer son école de plein-air.



« La propriété d'une contenance de 6 hectares, est située à l'extrémité du village de Villers-Allerand, à 11 kilomètres de Reims, desservi par la gare de Rilly-la-Montagne dont il est séparé par une distance de 1.500 mètres, et se trouve sur les premières pentes de la Montagne de Reims, au pied de la forêt de Monchenot. Elle comprend un très beau parc. Elle reçoit les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans, anémiés, débiles et pré-tuberculeux de Reims et de la Marne. Elle appartient à la Ville de Reims et les services départementaux d'hygiène sociale contribuent à son fonctionnement en allouant une indemnité de 2 frcs par jour et par enfant présent. La propriété n'avait pas trop souffert du bombardement ; mais l'occupation militaire y avait causé de nombreux dégâts. Grâce au dévouement de Mesdemoiselles Fouriaux et Cavarro les premiers enfants entraient à Villers-Allerand le 24 novembre 1919. Depuis cette époque l'établissement fonctionne régulièrement. Les enfants y reçoivent

l'enseignement primaire complet ; les classes ont lieu en plein air. Des visites médicales fréquentes ont lieu. La durée du séjour est variable suivant l'avis du médecin. En outre, des colonies de vacances sont organisées chaque année dans ce merveilleux domaine. »

Extrait du Congrès de l'Alliance de l'Hygiène Sociale de Reims - 1926